



1, rue Châteaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

**PV 2026-06-
05**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2026

Date de la convocation : 01 juin 2026

Affiché le : 01 juin 2026

Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 15

Le cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni en salle du conseil en séance publique sous la présidence de madame ROGER Christine, Maire.

Présents : M^{me} Christine ROGER, M. Christophe MACÉ, M. Sylvain MARTINHO, M^{me} Claude DEMAY, M. François CHAUVINEAU, M. Thierry CHÉNORIO, Mme Sandrine ROUAUD, M. Arnaud MÉNARD, M^{me} Amélie COUPEL, M^{me} Caroline BERNIER et M^{me} Ludivine MAINE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M^{me} Laure COQUARD, M. Denis GUILLOT, Mme Laurence BESSMER, M. Frédéric JAUNASSE.

Absents :

Pouvoirs : Mme Laure COQUARD donne pouvoir à M. Christophe MACÉ, M. Denis GUILLOT donne pouvoir à M. Arnaud MÉNARD, Mme Laurence BESSMER donne pouvoir à M. Sylvain MARTINHO, M. Frédéric JAUNASSE donne pouvoir à M^{me} Ludivine MAINE.

M. Arnaud MÉNARD a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Délibération 2026-06-049 : Election des délégués sénatoriaux titulaires et suppléants ;
Délibération 2026-06-050 : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) ;
Délibération 2026-06-051 : Désignation des représentants aux commission COMCOM ;
Délibération 2026-06-052 : Délib complémentaire à la délibération 2026-03-15 Vente ancienne Friche VEGAM à ESPACIL ;
Délibération 2026-06-053 : Décision modificative budget COMMUNE n°1 ;
Délibération 2026-06-054 : Décision modificative budget COMMUNE n°2 ;

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00.

Elle demande au Conseil municipal qui se porte volontaire pour être nommé secrétaire sur cette séance de Conseil. M. Ménard accepte et est élu à l'unanimité.

Madame le Maire informe l'ensemble du Conseil que la prochaine séance devrait avoir lieu le lundi 22 juin à 20h15. Elle soumet le PV du dernier Conseil municipal au vote et celui-ci est adopté à l'unanimité.

La séance de Conseil va débiter par l'élection des délégués sénatoriaux titulaires et suppléants.

Madame le Maire commence par l'appel nominatif des Conseillers présents. Elle constate la présence de 11 Conseillers, le quorum est atteint, l'élection va pouvoir avoir lieu. Elle énonce ensuite les procurations qu'elle a reçu des Conseillers absents, elles sont au nombre de 4.

Madame le Maire rappelle que le bureau électoral est présidé par elle-même et comprend les 2 Conseillers municipaux les plus âgés et les 2 Conseillers municipaux les plus jeunes.

Madame le Maire rappelle les modalités du scrutin. Elle explique que la collectivité doit nommer 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Madame le Maire constate qu'une seule liste est candidate et que celle-ci est complète. Elle comporte 6 noms avec une alternance Femme / Homme.

Chaque élu prend une enveloppe et un bulletin puis procède au vote en le déposant dans l'urne à disposition.

Le bureau électoral procède au dépouillement et constate la présence de 15 enveloppes dans l'urne. Aucun vote blanc ou nul n'est constaté. La liste unique est élue avec 15 suffrages.

Délibération 2026-06-049 : Election des délégués sénatoriaux titulaires et suppléants

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MMES DEMAY, MAINE et BERNIER et M. CHAUVINEAU.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition de la liste unique :

Liste A : Mme Claude DEMAY, M. Arnaud MÉNARD, Mme Laurence BESSMER, M. Denis GUILLOT, Mme Christine ROGER, M. Christophe MACÉ.

Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Nombre de bulletin blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- **liste A** : 15 voix

Le quotient applicable est : $15 / 3 = 5$

La **liste A** obtient : $15 / 5 = 3$ soit 3 sièges

Ainsi, 3 sièges ont été attribués.

Mme le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 3 sièges

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Nombre de bulletin blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- **liste A** : 15 voix

Le quotient applicable est : $15 / 3 = 5$

La **liste A** obtient : $15 / 5 = 3$ soit 3 sièges

Ainsi, 3 sièges ont été attribués.

Mme le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 3 sièges

Délibération 2026-06-050 : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Dans le cadre des dispositions prévues à l'article 1650 A du Code général des impôts, ainsi qu'aux articles 346 et 346 A de son annexe III, il appartient à l'établissement public de coopération intercommunale de procéder à la désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Cette commission est chargée, en lieu et place des commissions communales, de désigner les locaux types servant de référence pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et des biens divers. Elle émet également un avis sur les évaluations foncières proposées par l'administration fiscale concernant les locaux mentionnés à l'article 1498 du Code général des impôts, à savoir les biens autres que les locaux d'habitation, les locaux à usage professionnel ainsi que les établissements industriels relevant de la méthode d'évaluation comptable.

La CIID est composée de 11 membres, le président de l'établissement public de coopération intercommunale, ou un vice-président délégué, ainsi que 10 commissaires.

A ce titre, il vous appartient de proposer un candidat titulaire et un candidat suppléant pour siéger au sein de cette commission. L'administration fiscale procèdera ensuite à la désignation des membres parmi les propositions ainsi transmises.

Après délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité, la proposition suivante :

Titulaire	Suppléant
Mme Christine ROGER	M. Christophe MACÉ

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les commissions de la Communauté de Communes Bretagne porte de Loire ont été modifiées, elles passent de 11 à 8. Leur création a été votée lors du Conseil communautaire du 19 mai et le Conseil municipal doit désigner ses représentants.

Délibération 2026-06-051 : Désignation des représentants aux commission COMCOM

Annule et remplace la délibération 2026-03-035

La communauté de Communes Bretagne porte de Loire Communauté propose aux élus de participer à différentes commissions et de désigner des représentants de la commune. La règle est de désigner 2 conseillers par commission.

Les commissions proposées sont les suivantes :

- Solidarités / Emploi
- Développement économique
- Tourisme
- Finances / Commandes publique / Mutualisation
- Petite enfance / Enfance / Jeunesse
- Vie associative / Culture / Sport
- Environnement / Mobilités
- Urbanisme / Habitat

Sont élus à l'unanimité :

Solidarités / Emploi	Mme Claude DEMAY	Mme Sandrine ROUAUD
Développement économique	Mme Caroline BERNIER	Mme Laurence BESSMER
Tourisme	Mme Ludivine MAINE	M. Christophe MACÉ
Finances / Commandes publiques / Mutualisation	Mme Christine ROGER	M. Frédéric JAUNASSE
Petite enfance / Enfance / Jeunesse	Mme Amélie COUPEL	Mme Laure COQUARD
Vie associative / Culture / Sport	M. Sylvain MARTINHO	M. Denis GUILLOT
Environnement / Mobilités	M. François CHAUVINEAU	M. Thierry CHÉNORIO
Urbanisme / Habitat	Mme Christine ROGER	M. Arnaud MÉNARD

Madame le Maire informe qu'il convient d'ajouter une parcelle à la délibération précédente concernant la vente de la friche Végam à la société Espacil Habitat qui est chargé de la construction de logements sociaux.

Délibération 2026-06-052 : Délib complémentaire à la délibération 2026-03-15 Vente ancienne Friche VEGAM à ESPACIL

Par délibération n°2026-03-015 du 9 mars 2026, le Conseil Municipal a autorisé la vente à ESPACIL HABITAT, moyennant l'euro symbolique, des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
WB	408	COURTIL DE DERRIERE	00 ha 01 a 38 ca
WB	466	LE PRE QUEUE	00 ha 01 a 81 ca
WB	467	LE PRE QUEUE	00 ha 07 a 16 ca
WB	470	4 RUE JACQUES PREVERT	00 ha 10 a 73 ca
WB	471	4 RUE JACQUES PREVERT	00 ha 00 a 25 ca
WB	693	7 RUE MOZART	00 ha 01 a 24 ca
WB	695	RUE MOZART	00 ha 00 a 87 ca
WB	697	RUE JACQUES PREVERT	00 ha 02 a 94 ca
WB	758 (issue de WB 468)	4 RUE JACQUES PREVERT	00 ha 08 a 96 ca

Cette vente doit permettre à ESPACIL HABITAT de réaliser la construction de 14 maisons individuelles à usage locatif social pour une emprise au sol de 1.135 m².

Il est précisé que la délibération n°2026-03-015 du 9 mars 2026 ne mentionnait pas la vente de la parcelle WB 759 (00 ha 00 a 25 ca), qui n'avait pas encore été créée, mais qui est nécessaire au projet de construction et qui doit par suite être incluse dans la vente.

Il est précisé qu'aucune des parcelles vendues n'a été aménagée à l'usage du public, et qu'elles faisaient donc toutes parties du domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal confirme en tant que de besoin que la vente doit porter également sur la parcelle WB 759, sans modifier les autres termes de ladite délibération. »

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide cette proposition ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment l'accomplissement de toutes les formalités afférentes à la vente de ces parcelles auprès de la société ESPACIL

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération auprès de l'office notarial LEXONOT - Notaires Associés – 14 avenue Janvier CS 46421 – 35064 RENNES Cédex / 3700 bd des Alliés (immeuble Le Colivia) – 35510 CESSON-SEVIGNE

Délibération 2026-06-053 : Décision modificative budget COMMUNE n°1

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les dépenses d'ALSH sont en très forte augmentation. Le montant prévu au budget n'est pas suffisant pour les couvrir, c'est pourquoi elle propose de prendre une décision modificative du budget.

Suite aux différents arrêts de travail du personnel communal, les remboursements sur la rémunération du personnel sont en augmentation par rapport à ce qui avait été estimé. De même les recettes de cantine et de garderie sont également en augmentation par rapport à l'année scolaire précédente, les réservations de repas étant plus importantes.

Madame le Maire propose la modification suivante :

Recettes de fonctionnement :

- Article 6419 – Remboursement rémunération : + 3.000,00 €
- Article 7067- Redevance service périscolaire : + 5.000,00 €

Dépenses de fonctionnement :

- Article 657341 – Subvention de fonctionnement ALSH : + 14.000,00 €
- Article 60631 – Produits d'entretien : - 1.000,00 €
- Article 60636 – Vêtements de travail : - 1.000,00 €
- Article 615221 – Bâtiments publics : - 1.000,00 €
- Article 615228 – Bâtiments privés : - 1.000,00 €
- Article 615232 – Entretien des réseaux : - 2.000,00 €

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Le Conseil municipal fait part de son étonnement face à cette forte augmentation des dépenses et aimerait plus de détail.

Monsieur Ménard Arnaud s'étonne que la commune doive régler un acompte de 70 % sur l'année à venir alors qu'aucun service n'a encore été effectué.

Madame le Maire propose de convenir d'un rendez-vous avec la commune de Poligné afin d'avoir des explications sur leur mode de fonctionnement. Elle demande si des élus seraient intéressés pour participer à ce rendez-vous. Suivant leur disponibilité, Mmes DEMAY et COUPEL et M. MÉNARD aimeraient participer à cette rencontre.

Délibération 2026-06-054 : Décision modificative budget COMMUNE n°2

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la facture ORANGE concernant le raccordement de la boucherie est un peu plus importante que prévue et qu'il manque 50 € sur l'opération.

Elle propose la modification suivante :

Dépenses d'investissement :

- Opération 0010 Atelier technique, article 2158 matériel : - 50 €
- Opération 0032 Boucherie, article 21538 réseaux : + 50 €

Le Conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Informations diverses :

- *P'tits boulots : 4 candidatures reçues pour 4 postes à pourvoir. Les affectations restent à définir mais ce sera sans doute sur l'école ou les espaces verts.*
- *Travaux sur le mur d'enceinte de la médiathèque. Comme prévu le mur a été partiellement déconstruit afin d'améliorer la visibilité. Madame le Maire demande aux élus s'ils auraient des idées sur l'aménagement futur. Elle suggère de prévoir un muret afin d'assurer la continuité avec le reste de l'enceinte en pierre. Les élus y sont favorables et suggèrent d'ajouter des plantations pour adoucir la pente. Les élus s'informent du devenir des pierres, madame le Maire confirme qu'elles sont stockées. Madame le Maire rappelle également le projet d'aménagement du jardin derrière l'école de musique et la bibliothèque, il faudra réfléchir à ce qu'il est possible de faire.*
- *Madame le Maire informe que l'école verra probablement une ouverture de classe à la prochaine rentrée scolaire. Elle est encore conditionnelle et pourrait n'être définitive qu'après comptage des élèves le jour de la rentrée. Madame le Maire a demandé à l'équipe pédagogique d'effectuer un recensement des besoins en matériel, dans le cas où l'ouverture aurait bien lieu, afin de ne pas être prise au dépourvu et pouvoir anticiper d'éventuels achats ou possibilité de prêt par des communes environnantes. Différentes configurations de classes sont envisagées par l'équipe pédagogique. Peut-être faudra-t-il revoir l'organisation du personnel en place afin d'éviter un recrutement.*
- *Monsieur Chauvineau fait part de sa participation à la dernière réunion SMICTOM et énonce les élus nommés au bureau. D'autres réunions sont programmées très prochainement.*
- *Monsieur Ménard fait part de la transmission d'un compte-rendu sur la dernière réunion PLUIH et propose une session de formation pour expliquer le fonctionnement de ce document. Les élus sont intéressés et aimeraient, plutôt qu'une formation complète en une fois et donc plus longue, des modules de 30 minutes avant les Conseils municipaux.*
- *Madame le Maire informe le Conseil que la communauté de communes propose une formation à tous les élus afin de comprendre le fonctionnement d'une collectivité. Les élus pourraient y participer si leur emploi du temps le permet.*
- *Monsieur Martinho fait un point sur l'avancement de l'organisation des Jeudis Salés. La dernière réunion s'est très bien passée, les choses se mettent en place. Certaines associations semblent avoir du mal à trouver suffisamment de bénévoles. Peut-être faudra-t-il revoir le mode de fonctionnement pour l'année prochaine. Pour cette année un parking est prévu sur le terrain de monsieur Gasnier, dans le lotissement Le Trait des Haies, à proximité des festivités. Merci à lui pour ce prêt. Le but étant d'éviter que les visiteurs bloquent les habitants en se garant dans toutes les rues et devant les sorties de garage. Monsieur Martinho informe qu'une jauge de 500 personnes a été décidée.*

Fin de séance à 21h30.

Ont été prises, lors de la séance du Conseil municipal du 05 juin 2026, les délibérations n° 2026-06-049 à 2026-06-054

Christine ROGER	Christophe MACÉ	Laure COQUARD	Sylvain MARTINHO	Claude DEMAY
François CHAUVINEAU	Thierry CHÉNORIO	Denis GUILLOT	Laurence BESSMER	Frédéric JAUNASSE
Sandrine ROUAUD	Arnaud MÉNARD	Amélie COUPEL	Caroline BERNIER	Ludivine MAINE